



COMMUNE DE VIOLAY

**COMPTE RENDU
N° 2014/01
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 Janvier 2014**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Etaient présents :

M. SERRAILLE Michel
M. RODET Pierre
Mme GIROUD Sylvie
M. PERRIER Georges
M. BRUEL Jean-Marc
M. DUTOUR Joseph
Mme BISSAY Monique

M. PALAIS Jean-Claude
M. CHAVEROT Jean-Marc
M. BESSON Gérard
Mme D'ELIA Ghislaine
M. REY Vincent
M. VIAL Gabriel

Excusés : Mme DENIS Marie-Claude
M. DUTOUR Joseph



Rue Célestin Linder 42780 VIOLAY

Tél. : 04 74 63 90 92 Fax : 04 74 63 95 30 mairie.violay.accueil@wanadoo.fr Site internet : www.violay.fr

⇒ **Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 novembre 2013**

⇒ **Augmentation des tarifs (locations des salles, concessions au cimetière, entretien tombes, droit de branchement au réseau assainissement, surtaxe assainissement etc..)**

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs de 1 %.

Il est précisé que pour les salles le chèque de caution sera de 300 €. La casse de la vaisselle sera réglée en même temps que la location de la salle et après état des lieux. Le chèque de caution sera rendu après le règlement définitif.

⇒ **COCA**

Madame le Maire signale que le COCA sera signé début mars, après avoir été présenté en février lors d'une dernière réunion.

⇒ **Recensement / Numérotation**

Les agents recenseurs ont déjà fait un gros travail. Pour l'instant les opérations se déroulent de façon satisfaisante.

La numérotation des maisons est une aide précieuse dans le déroulement du recensement. Les agents communaux ont été rapides et efficaces pour que la pose soit effectuée avant le début du recensement.

Dans le cadre de cette numérotation, trois rues changent de nom :

- Chemin de l'usine (à la place du presbytère)
- Rue des Bruyères (à la place de la rue Tricaud – le lieu dit « chez Tricaud » demeurant)
- Chemin des Crêts (à la place du cimetière)

⇒ **Elections**

Elles auront lieu le 23 mars prochain. Dans les communes de notre taille, ce sont des scrutins de listes sur lesquelles la parité devra être respectée. Il convient de bien insister sur le fait que pour que les bulletins soient comptabilisés, ils ne doivent comporter ni rayures, ni ratures. Un Flash info paraîtra avec les explications données par l'état pour ce scrutin.

⇒ **Impôt**

Madame le Maire explique que les personnes qui ont construit en 2012 viennent de recevoir leur taxe d'aménagement. Malheureusement, la méthode de calcul de cette taxe a été modifiée : les bases ont été augmentées, le conseil général a augmenté son taux, celui-ci étant passé de 1 à 2,5 %, et les taxes sont aujourd'hui calculées sur la totalité de la construction y compris les sous sols, garages et autres dépendances.

Le Conseil Municipal avait voté un taux de 4 % applicable au 1^{er} janvier 2012 et avait revu le taux à la baisse à hauteur de 3 % au 1^{er} janvier 2013, afin d'en limiter l'incidence et de le ramener à ce qu'il était avant ce nouveau mode de calcul.

Ces personnes ont donc reçu des sommes à payer plus élevées que leur attente. De ce fait, Madame le Maire propose de reverser à ces ménages une somme afin que leur taxe soit ramenée à celle d'aujourd'hui, soit 3 %.

Le conseil municipal donne son accord.

Il sera sans doute nécessaire de se pencher rapidement sur une étude globale des taxes afin de ne pas pénaliser les jeunes ménages désireux de s'installer sur la commune et limiter ainsi leur incidence, tout en garantissant à la municipalité un niveau de recettes suffisant.

⇒ CFE – Contribution foncière des entreprises

Une base minimum est appliquée dans le calcul de la taxe.

Une société qui a une base minimum de valeur locative foncière de 240 € est taxée sur la base minimum de 1 300 € quel que soit son chiffre d'affaires. C'est sur cette base que le taux d'imposition communal est appliqué (à savoir 19.10 %)

Une nouvelle loi établit une grille de montants de base minimum qui varieraient en fonction du chiffre d'affaires réparti en sept tranches.

Madame le Maire pense qu'il convient de faire des simulations sérieuses afin de pouvoir arrêter chaque base sans porter préjudice aux entreprises.

Le Maire propose de fixer cette base minimum à :

- 500 € (au lieu de 1316 €) pour les entreprises qui ont un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 10 000 € (correspondant à la 1^{ère} tranche) ;
- 900 € (au lieu de 1316 €) pour celles qui se situent entre 10 000 et 32 600 €, de chiffres d'affaire (correspondant à la 2^{ème} tranche).

Le conseil municipal donne son accord.

⇒ Salle d'évolution de l'école

Madame le Maire propose de restaurer cette salle qui sera d'une très grande utilité pour la mise en place des rythmes scolaires.

Plusieurs entreprises ont été contactées pour chiffrer les travaux de manière à pouvoir mettre l'opération au budget 2014 et solliciter des subventions.

Il conviendra notamment de faire l'isolation, l'électricité, le chauffage, les ouvertures.

⇒ Les rythmes scolaires

L'académie a des exigences qu'elle nous demande de respecter, notamment par rapport aux temps partiels. La commission est constituée de : Mesdames ODDOUX, CANAL, La directrice de l'école et de Mme le Maire.

La réduction sera de $\frac{3}{4}$ d'heure par jour (de 15h45 à 16h30), temps durant lequel il conviendra d'occuper les enfants.

Thérèse Picolet verra augmenter son temps de travail de 5 heures en travaillant le mercredi matin (de 7h à 12h). Christelle Minary s'occupera également du péri-scolaire.

⇒ **Questions diverses**

➤ **ZA « Les Gagères »**

Une convention sera passée avec le Syndicat des Eaux pour l'extension du réseau d'eau potable.

Le conseil municipal donne un avis favorable.

➤ **Réseau d'assainissement**

La Lyonnaise des Eaux va débiter une étude afin de déterminer les travaux à prévoir sur le réseau ainsi que les zones en séparatif. Un planning de travaux à réaliser en fonction de leur priorité sera ainsi établi.

➤ **Panneau signalétique Violay**

Monsieur Gabriel VIAL attire l'attention de Madame le Maire sur le fait que le panneau signalétique de VIOLAY situé en bas de Tarare (vers l'autoroute) n'est pas suffisamment visible de nuit dans le sens Tarare - Violay.

➤ **Hôtel PERRIER**

L'hôtel PERRIER continue d'exercer son activité tant que la Mairie n'a pas acheté le fonds de commerce. Les domaines doivent donner un avis et les avocats respectifs devront trouver un compromis.

➤ **Prochaines réunions**

- 18 février
- 20 mars

Fait en Mairie, le 21 janvier 2014,

Le Maire,

Véronique CHAVEROT.

